



Compte rendu du CHSCT d'administration centrale du 24 mars 2020 Audioconférence

Ce CHSCT d'administration centrale s'est tenu par audioconférence. Tous les sujets initialement prévus à l'ordre du jour ont été reportés exceptés l'approbation d'un procès-verbal, et bien sûr **la situation par rapport au Coronavirus**.

La réunion était présidée par M. Clément (DRH), assisté de Mme Arilla (cheffe du Département CRHAC) et de M. Bricout (chef de Département SG/SNUM/UNI/DSP).

Participaient également plusieurs autres responsables de l'administration, les organisations syndicales, le service prévention, la médecine du travail.

Nombre de malade ou suspicion en administration centrale (AC)

En AC, incluant les services à compétence nationale, une soixantaine d'agents seraient touchés (malade ou suspicion).

La CGT a demandé que l'on se préoccupe des agents qui ne répondent pas (tél ou mel). L'administration ne s'en est pour l'instant pas préoccupée mais affirme que cela va être fait.

Agent-e-s encore présent-e-s sur sites

Le DRH a précisé que les plans de continuité d'activités (PCA) avaient été activées par chaque Direction mardi dernier. Ces plans visent à identifier les missions « essentielles » et la manière de les assurer en cas de fort absentéisme. Tous les agents non identifiés par ces missions se trouvent soit en télétravail, soit en autorisation spéciale d'absence (ASA). Les PCA viennent d'être transmis aux membres du CTAC qui doit avoir lieu vendredi. L'administration estime que ces PCA ne peuvent être diffusés aux agents que sur décision de chaque Direction et selon les modalités qu'elles décident. Ils doivent être communiqués aux membres du CHSCT AC.

Selon l'administration, une cinquantaine d'agents concernés par ces PCA viennent encore sur site de l'AC (pas forcément toujours les mêmes agents ni tous les jours), principalement en Tour Séquoia et en APS.

A Roquelaure quelques agents sont également concernés par les PCA mais l'activité comme ailleurs est réduite à l'essentiel et des brigades restreintes ont été mises en place aux Cabinets.

Les frais de restauration des agents venant sur site doivent être pris en charge par l'administration.

Les entrées et sorties sont notées pour des raisons de sécurité (isolement des agents) comme en période de week-end.

Pour ces agents la CGT a réclamé des masques et du gel hydroalcoolique mais l'administration continue de soutenir que les masques ne sont utiles qu'aux personnels soignants et que les distributeurs de gels présents aux entrées des bâtiments et le savon régulièrement approvisionné dans les sanitaires sont suffisants en appliquant les gestes barrières. Ce n'est pas l'avis de la CGT qui dénonce la situation de pénurie de masques, de tests etc sous prétexte d'économies budgétaires !

En outre la CGT estime qu'il est totalement anormal que l'administration ne soit pas capable de donner le nombre exact d'agents concernés. Visiblement il manque des moyens et du personnel, tout comme des masques et du gel hydroalcoolique...

La CGT a demandé un recensement par catégorie et fonction des agents concernés.

Agent-e-s en télétravail ou absence sur autorisation (ASA)

550 agents *seraient* en absence sur autorisation (ASA) ou en absence justifiée. Les autres sont donc en télétravail, ou sur site, ou les deux alternativement.

La DRH affirme avoir envoyé un message aux Directions afin que les managers tiennent compte de la situation des agents (famille, enfants, isolement...).

Informations techniques

Tous les ordinateurs portables ont été remis, il n'y en a plus. Les services informatiques sont « sur les dents » pour tenter de pallier les différents problèmes rencontrés et remontés notamment par les organisations syndicales.

Le nombre d'accès au VPN est actuellement limité à 2500 mais devrait être élargi *prochainement* en ouvrant l'accès au réseau aux non détenteurs de carte VPN.

Pour l'instant, les priorisations d'accès pour le VPN et le matériel se font par les Directions. Les agents et missions identifiés par le PCA sont prioritaires. Les autres doivent privilégier l'utilisation du webmail.

L'utilisation du VPN avec un ordinateur personnel n'est pas possible pour des raisons de sécurité. **Attention : si vous avez un accès VPN et que vous ne l'utilisez pas pendant une période trop importante (environ 15 jours), vous risquez de vous retrouver bloqué.**

Un système de dépannage par prise de contrôle de l'ordinateur de l'agent à distance devrait être disponible *prochainement*.

Plusieurs outils sécurisés existent pour des conférences ou travail via des logiciels, applications ou plateformes : JITSY, Tchapp (messagerie des agents de l'État)...

L'utilisation de P2R pour la réservation de ponts audio devrait aussi pouvoir être possible sur accès hors réseau avec les identifiants habituels.

Des messages d'information sont envoyés aux Directions qui peuvent les communiquer aux agents.

Pour information, le numéro de téléphone de dépannage informatique est le 01 40 81 77 77 ou par mel : soutien-it.ac@developpement-durable.gouv.fr

Service médico-social :

Le service s'est mobilisé et organisé pour répondre à la situation, un message a été envoyé aux agents rappelant notamment les coordonnées des assistantes sociales, infirmières, médecin et psychologue du travail :

- le psychologue du travail, M. Killian BOULAY (prendre rendez-vous au 06 34 84 65 66)
- les assistantes de service social : Claudine BASSE-LANCIEN : 07 63 63 58 19, Françoise MAILLET : 06 32 42 74 31, Ingrid VIMBOULY : 06 58 76 24 71
- la conseillère en économie sociale et familiale, Mme Clémentine MORIN (prendre rendez-vous auprès de Sylvana BLANDIN au 01 40 81 22 44).

Les visites auprès des infirmières et du médecin de prévention sont suspendues pendant cette période.

Les infirmières restent cependant joignables et feront le lien le cas échéant avec le médecin de prévention. Elles sont joignables à l'adresse suivante : sante-au-travail-ac@developpement-durable.gouv.fr

Pour rappel la CGT continue de réclamer une présence de médecin et de locaux sur chaque site pour les 4200 agents d'AC.

Le CLAS a mis en place une procédure d'urgence afin d'aider les agents en situation précaire.

Outre ce compte rendu, voici quelques informations utiles :

Pour rappel :

- **le jour de carence a été supprimé** pour cette période de crise (cf. [communiqué unitaire CGT / FA / FO / FSU / Solidaires](#)).
- La CGT continue de revendiquer la suppression de ce jour de carence, d'autant plus que dans de très nombreuses entreprises privées les jours de carence sont pris en charge.
- **le cycle de mobilité a été repoussé, pour l'instant les nouvelles dates sont les suivantes :**
 - o date limite de réception des candidatures par le chef de service d'origine : 30 avril
 - o date limite de réception par le chef de service d'accueil : 7 mai
 - o date limite de réception par la DRH : 18 mai

Les résultats de la mobilité devraient être publiés à partir de la deuxième quinzaine du mois de juin.

Pour les agents qui devaient prendre un poste pendant cette période de crise, la situation se gère au cas par cas, si possible la prise de poste doit être repoussée. Le service de paye est normalement opérationnel si besoin pour mettre en place un acompte à 100% de la rémunération.

Un **numéro vert** répond à vos questions sur le Coronavirus 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000.

Si vous ou des proches avez **des difficultés pour voir, ou entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap**, vous pouvez vous rendre sur [cette page de contact dédiée aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles](#) ouverte 24h/24 et 7j/7.

Les différentes communes mettent en place des pages internet, des numéros de téléphone afin d'aider les citoyens selon leur situation.

Par exemple, la ville de Paris a mis en place un [point d'entrée unique](#) destiné aux médecins pour la prise en charge à domicile de certains patients concernant les prestations de soins à domicile, les livraisons de repas et de courses, l'accompagnement de patients isolés pour répondre à leurs inquiétudes.

Une [page d'information](#) est également destinée à répondre aux questions les plus fréquentes pendant le confinement (ex : puis-je aller chez le dentiste...).

Dans le cas où vous auriez **des proches travaillant dans le secteur privé**, vous trouverez pour information [ici des explications concernant l'adaptation du dispositif d'activité partielle](#) (chômage partiel ou chômage technique).

Cette crise donne l'occasion de créer des solidarités et elle montre encore une fois, s'il en était besoin, **l'aberration du système économique et financier actuel qui fait primer la rentabilité au détriment de tout le reste, la compétition au détriment de la coopération, le démantèlement organisé des services publics jusqu'à leur quasi disparition.**

Les politiques menées ces dernières décennies ont mises à mal le service public comme notre [système de santé publique](#), qui ne peut plus assumer toutes ses missions (4500 lits supprimés rien que ces deux dernières années, manque de moyens humains et matériels comme aujourd'hui manque de masques et de protections). Cela créé une situation insupportable pour les soignant.e.s et de nombreux patient.e-s.

Il faut que le gouvernement reconnaisse au niveau des salaires et des effectifs le travail essentiel de ces personnels en particulier et du service public en général et qu'il ne se contente pas seulement de leur rendre hommage par des mots. Encore une fois, des centaines de milliards sont à nouveaux trouvés par les gouvernements et les banques centrales pour les marchés financiers et les entreprises, centaines de milliards qui iront, comme d'habitude, en quasi-totalité dans la poche de quelques gros actionnaires « 1ers de cordée ».

Les signaux d'alarmes se multiplient : crise écologique, crises sanitaires, crises économiques, crises sociales, et les fossés continuent de se creuser : [les 1 % les plus riches possèdent plus de deux fois les richesses de 6,9 milliards de personnes.](#)

Vos représentants CGT au CHSCT d'AC sont :

- Jacques GIRAL jacques.giral@developpement-durable.gouv.fr
- Michael LANGLET michael.langlet@developpement-durable.gouv.fr